

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 45 (1974)  
**Heft:** 1

**Artikel:** La région : une collaboration entre villes et villages  
**Autor:** Augsburger, Charles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824732>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La région : une collaboration entre villes et villages

par Charles AUGSBURGER, chancelier de la ville de La Chaux-de-Fonds,  
secrétaire du groupe de travail Centre-Jura

« Le problème de la croissance d'un espace économique peut être analysé régionalement grâce à la recherche de pôles de développement. Ces espaces sont en effet caractérisés par des flux d'échanges et les différents réseaux ou relations existant entre ces différents pôles. La superposition ou la simultanéité de ces réseaux détermine la région. »<sup>1</sup>

L'existence dans la réalité de régions n'est plus contestée par les économistes, les démographes, les sociologues, bref par les spécialistes ; cette notion reste cependant encore très mal connue du grand public qui a de la peine à comprendre pourquoi le pourtour des régions ne recoupe pas exactement les limites administratives et politiques que sont les frontières nationales, cantonales, de district ou communales. Et, s'il se peut qu'il puisse y avoir superposition dans certains cas, ce n'est là que pure coïncidence. En effet, on oublie trop souvent que le découpage politico-administratif du territoire national n'est en fin de compte que la résultante d'un certain nombre de forces historiques et qu'il est davantage l'héritage du « hasard » que le résultat d'une volonté politique et économique destinée à donner une administration cohérente à l'espace. Le mouvement en faveur de la constitution de régions, et singulièrement les efforts des initiateurs de Centre-Jura, trouve son fondement dans une approche raisonnée et pragmatique de la réalité socio-économique. Nous pensons que dans un État à vocation fédéraliste, il est bon que les intéressés eux-mêmes s'attachent à prendre ce travail en main avant que d'autres, par méconnaissance des faits locaux, ou par intérêt, ne leur flanquent des structures mal seyantes et surtout inadap-tées.

C'est ainsi qu'il a été constaté qu'il existe une certaine homogénéité de situation entre une trentaine de communes regroupées sur un espace géographiquement bien déterminé ; par exemple sur les plans démographique, économique, etc., et dans le domaine de la défense des intérêts locaux face à l'extérieur. Mais il serait faux de croire qu'il n'y a là que juxtaposition, que sauvegarde d'avantages communaux mis en parallèle. Au contraire, l'espace défini ci-dessus jouit d'une organisation interne des activités et des flux qui s'est en grande partie imposée d'elle-même et il est bien dans notre propos de montrer en quoi il y a différenciation entre juxtaposition d'unités équivalentes et complémentarité de fonctionnement d'entités dissemblables.

Vue sous cet angle, la région se définit alors en termes de polarisation postulant l'existence d'un centre ou d'un groupe de centres reliés entre eux ou rattachés à un centre clef autour duquel s'articule le tout.

<sup>1</sup> Jacques Boudevilles. Cité par L.-E. Davin. Economie régionale et croissance. 1964.

Et c'est bien cette deuxième hypothèse qui doit être retenue pour Centre-Jura. Nous constatons en effet que pour le territoire qui nous occupe, Le Locle, Saint-Imier, Saignelégier et d'une façon peut-être moins nette Tramelan, constituent des centres locaux de polarisation qui s'articulent autour de La Chaux-de-Fonds qui possède un nombre d'habitants nettement plus important. La distance qui sépare ces cités montre bien que l'on n'a heureusement pas affaire à des relations typiques d'agglomération concentrée de style ville-banlieue et bien plutôt à un ensemble ramifié de centres secondaires, relativement indépendants regroupés autour d'un centre plus important.

La civilisation dans laquelle nous vivons se fait de plus en plus exigeante en matière de confort, aussi bien pour les individus que pour les entreprises. Pour les premiers, les possibilités d'accueil et pour les seconds les facilités d'implantation découlent directement de la qualité des services qu'une région est à même d'offrir. Dans le cas de Centre-Jura, le développement régional ne peut s'effectuer entièrement par impulsions internes, mais nécessitera des apports externes ; d'où l'importance de la qualité des services à disposition.

Il n'est pas inutile de souligner que plus les localités sont importantes, plus la densité des services offerts peut être grande. Il est donc primordial, pour l'ensemble des communes de Centre-Jura, que les grandes localités conservent une situation économique saine, à défaut de quoi l'ensemble de la région en pâtirait. Le délégué aux questions conjoncturelles notait récemment dans son bulletin d'information : « Quant aux prestations étatiques, on montre que les grandes villes en offrent de meilleures et de plus nombreuses que les petites communautés. Il s'ensuit que les entreprises et les ménages privés domiciliés dans les petites communes cherchent à compenser l'insuffisance des services fournis par l'utilisation de ceux des grandes communes voisines. Ces dernières offrent ainsi des revenus externes aux petites et il ne leur en est guère tenu compte. De plus, comparativement aux grandes communes, les petites reçoivent, par habitant, davantage de subventions fédérales et cantonales. Il n'y a donc pas de compensation, sur le plan financier, pour les apports externes dont bénéficient les petites communes et qui sont représentées par des services. »<sup>2</sup>

Est-ce à dire qu'il y a lieu d'établir une hiérarchie des pouvoirs ou pondérer le pouvoir des communes en fonction de leur importance dans l'organisation régionale ? Nous ne le pensons pas car il convient de ne pas sous-estimer l'apport des petites communes, des plus modestes. En effet, on ne mesurera jamais suffisamment l'importance pour Centre-Jura de disposer d'un environnement intact dont sont, pour l'instant, seules garantes les petites communes. Mais bien que cet argument soit à lui seul déterminant, le temps où chaque cité pouvait faire prévaloir seule ses intérêts avec succès, face aux grandes agglomérations, est maintenant révolu. Sans l'appui de chacun, l'effort collectif est compromis. N'est-il pas alarmant pour nous de lire des phrases comme celle-ci : « Confronté au problème des régions à population dispersée et qui sont économiquement stationnaires, l'Etat doit prendre une décision importante en matière de politique structurelle. Il doit déterminer si la région

<sup>2</sup> Cahier N° 2, juillet 1973, p. 24.

en question est susceptible d'être développée ou si dans l'optique de l'économie nationale, il semble justifié de la classer dans les territoires voués à l'abandon. » Du point de vue économique, une région à population dispersée et économiquement stationnaire peut être développée à la condition que ses facteurs d'implantation soient suffisamment diversifiés et que leur éventail soit à même d'exercer un attrait sur les branches d'activité dont le développement promet de stimuler la tendance à l'agglomération. Au surplus, il importe avant tout, que l'aide au développement d'une région ne soit pas contraire aux intérêts de l'ensemble du pays. »<sup>3</sup>

L'image que donne notre région à l'extérieur est, qu'on le veuille ou non, déterminante de notre avenir. Soyons suffisamment intelligents pour prendre la place qui nous est due. Mais l'aspect extérieur de notre action ne doit pas cacher tout ce qui peut être fait sur le plan interne uniquement. L'évolution technologique, l'ampleur des investissements réalisés exigent de plus en plus que les communes collaborent. Dans les faits, une coopération active se manifeste déjà (Centre régional d'incinération des ordures, CRIDOR, IGESA, problèmes d'adduction d'eau, etc.). D'autres efforts doivent encore porter leurs fruits essentiellement en matière de santé, d'instruction publique, ou même d'équipements sportifs. L'idée de région est suffisamment riche en elle-même pour ne pas être un carcan qui empêche des ententes plus limitées qui ne peuvent concerner que quelques communes, en raison d'intérêts précis et géographiques déterminés. Nous citerons pour exemple le Syndicat intercommunal du Crêt-du-Loche qui associe les communes du Loche et de La Chaux-de-Fonds à l'aménagement et au développement d'une zone intercommunale destinée à recevoir des équipements collectifs divers.

Voici donc posés quelques éléments de réflexion qui démontrent la nécessité, pour toutes les communes, de trouver les moyens de vivre en symbiose si elles entendent conserver intact leurs chances de maintenir vivante cette partie du Jura.

En définitive, la meilleure façon de montrer l'attachement que l'on éprouve pour sa commune est de lutter pour le développement de la région où elle se trouve.

C. A.

<sup>3</sup> Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles. p. 25.

## **Les Franches-Montagnes et Centre-Jura**

**par Pierre PAUPE, maire de Montfaucon,  
président de l'Association des maires des Franches-Montagnes**

### **Motivation d'une adhésion**

Désavantagées sur le plan économique et géographique, situées en dehors des axes économiques qui longent et côtoient les grandes voies de communication, partie intégrante de ce Jura suisse qui de Bâle au Léman se dépeuple au profit des cités urbaines du Plateau, les Franches-Montagnes s'interrogent sur leur avenir.